

LA DECLARATION DE SINISTRE - ANNEXE 11 ter

DECLARATION DE SINISTRE

EXTENSIONS « ANNULATION VOYAGE », « INTERRUPTION DE SEJOUR », « DOMMAGES AUX BAGAGES » / -Contrat no 120098

Identité du déclarant :

Nom : Prénom.....
 Adresse :
 Code postal : Ville

Identité de la victime ou des victimes

Nom : Prénom.....
 Adresse :
 Code postal : Ville

Date du sinistre et lieu :

Déclaration succincte :

Pièces justificatives à la déclaration

Règle générale : l'assuré doit, par des attestations, factures, ordonnances, certificats ou autres documents adéquats, prouver à l'assureur le bien-fondé de l'indemnité réclamée.

Fournir systématiquement : Copie du bulletin d'inscription + factures + dans tous les cas, les justificatifs indiqués ci-après (se reporter aux notices descriptives « Dispositions en cas de sinistre » pour les autres justificatifs à fournir selon la nature de l'événement à l'origine du sinistre)

ASSURANCE ANNULATION ET INTERRUPTION	
ANNULATION	- la confirmation de réservation des prestations assurées, - la facture des frais d'annulation des prestations assurées, - le cas échéant, le document officiel précisant le lien de parenté avec la personne à l'origine de l'annulation (copie du livret de famille, certificat de concubinage,...), - un R.I.B., - après examen du dossier, tout autre justificatif à la demande de Mondial Assistance.
INTERRUPTION	- les factures de l' <i>Organisme habilité du Voyage</i> , - un R.I.B., - les originaux des titres de transport retour non utilisés et utilisés , - la référence du dossier pour lequel l' <i>Assuré</i> a obtenu l'accord d'interrompre le séjour par Mondial Assistance, ou - l'attestation d'intervention d'un autre assureur précisant le motif de l'intervention, - après examen du dossier, tout autre justificatif à la demande de Mondial Assistance.
BAGAGES Fournir systématiquement : l'original du Constat d'Irrégularité Bagages (P.I.R.) établi par le service Bagages de la Société de transport, ainsi que le ticket original d'enregistrement du (des) bagage(s) concerné(s),	
Nature du dommage	Pièces à fournir
Perte	les factures d'achat originales des <i>Biens garantis</i> disparus.
Vol	- le dépôt de plainte circonstancié établi auprès des autorités de police les plus proches du lieu du délit - les factures d'achat originales des <i>Biens garantis</i> , - les photos et attestations d'estimation certifiées par un expert agréé lorsqu'il s'agit de bijoux, montres, perles, pierres précieuses et objet façonnés avec du métal précieux.
Destruction totale ou partielle	- le témoignage écrit de l'accompagnateur ou d'un tiers et/ou un certificat médical si le dommage s'est produit lors d'un <i>Accident corporel</i> de l' <i>Assuré</i> , - la facture des réparations du <i>Bien garanti</i> détérioré accompagné de la copie de la facture d'achat de ce <i>Bien garanti</i> . Ou - le certificat d'un professionnel attestant du caractère irréparable du <i>Bien garanti</i> détérioré accompagné de la facture d'achat originale de ce <i>Bien garanti</i> . - attestation écrite de l'entreprise concernée.
Attestation du vendeur concernant l'extension « Annulation / Interruption »	

Rubrique	Montant en euros TTC
Prix de vente du séjour	
Montant réglé par l'acheteur à la date d'annulation/interruption.	
Montant remboursé par le vendeur à l'acheteur (en fonction des conditions de paiement et d'annulation prévues au contrat de vente)	
Montant restant à charge de l'acheteur	

Fait le
 La victime

Fait le
 Le vendeur

Merci de bien vouloir envoyer le dossier par mail à :

- ▶ **Annulation voyage :** <https://indemnisation.mondial-assistance.fr>
- ▶ **Interruption séjour :** svc.reglementassistance@mondial-assistance.fr
- ▶ **Dommages aux bagages :** <https://indemnisation.mondial-assistance.fr>

Possibilité d'adresser le dossier à : Mondial Assistance – Service Relations Clientèle – Tour Gallieni II - 36 avenue du Général de Gaulle - 93175 Bagnolet cedex